



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 16 juin 2022**

**RAPPORT N° 15/2022
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Validation de la constitution du Réseau d'accueil de jour des
enfants de Vevey**

**Ratification de l'organisation du Réseau d'accueil de jour des
enfants de Vevey**

**Approbation du dossier de reconnaissance du Réseau
d'accueil de jour des enfants de Vevey**

**Demande de crédit supplémentaire de Fr. 48'800.— pour
l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire**

RAPPORT SUR LE PRÉAVIS 15/2022

SUJET : Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 15/2022 intitulé « Validation de la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey [...] Demande de crédit supplémentaire de 48'800 CHF pour l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire. »

DATE ET LIEU DE LA SÉANCE : 23 mai 2022 à 18h30 à la Salle 6 de l'Hôtel de Ville

PRÉSENCES

Mme Sabrina Berrocal, Mme Yvette Bonjour, M. Laurent Cornu, M. Laurent Dällenbach, Mme Guilana De Regibus, Mme Sarah Dohr, Mme Nathalie Garçon, Mme Maria Antonietta De Stefanis, Mme Elodie Lopez, Mme Fabrizia Sanna Georgi, M. Jacques Sauvonnnet, M. Pierre-Gilles Sthioul, Mme Diane von Gunten (présidente/rapportrice), Mme Laurie Willommet (municipale), Mme Manon Fawer (cheffe de service), M. Alexandre Tangerini (Secteur famille), M. Patrick Flory (observateur).

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Sujet	Contenu des discussions
<i>Présentation du préavis par la municipalité et les services</i>	Le préavis est résumé rapidement. Madame la municipale met en avant l'importance apportée aux partenariats et à la flexibilité dans le nouveau Réseau W (« vèvé »). Elle porte à l'attention de la commission l'augmentation des prix pour le repas de midi des 7-8H, c'est-à-dire des enfants de 10 à 11 ans. Les deux représentant.e.s des services soulignent aussi la flexibilité du réseau proposé ainsi que l'invariabilité de la majorité des conditions pour les familles.
<i>Accueillante de jour ou maman de jour</i>	Il est demandé quel est l'impact de ce nouveau réseau pour les accueillantes (ou mamans) de jour. Les salaires, les tarifs des accueillantes de jour ainsi que le processus d'inscription à travers la Ville de Vevey ne seront pas modifiés. Le réseau des accueillantes de jour sera géré par l'administration de la Tour-de-Peilz car ils ont l'expérience nécessaire puisqu'ils gèrent déjà ce réseau actuellement et que la collaboration avec eux est efficace.
<i>Coopération avec Nestlé</i>	Il est demandé quelles sont les conditions de coopération avec Nestlé. La coopération avec Nestlé est un échange. Les enfants des collaborateurs de Nestlé Suisse et International peuvent mettre leur enfants en crèche à Vevey même si le.la collaborateur.trice n'habite pas Vevey. En retour, Nestlé paie le surplus de charge dévolu à la Ville pour tous leur employé.e.s ayant un enfant en crèche. Les collaborateur.trice.s de Nestlé sont traités comme tous les autres parents au niveau de la liste d'attente. Il n'y a pas de nombre maximum d'enfants accueilli dans le cadre de cette collaboration.
<i>Coopération avec Tom Pouce</i>	La structure d'accueil privée Tom Pouce à horaires réduit n'a pas souhaité collaborer avec le réseau VV. Cela lui aurait permis d'obtenir des subventions mais il aurait fallu engager plus de personnel pour être aux normes en matière d'encadrement ce qui n'aurait pas été viable financièrement pour cette structure.
<i>Prix du repas de midi pour les 7/8H</i>	Il est prévu d'augmenter le prix du repas de midi des 7/8H de 9.70CHF à 12.70CHF, du fait de l'ajout d'activités d'animation autour du repas pour donner suite aux demandes du Canton. Ce point fait discussion. Il est noté par plusieurs commissaires que cette augmentation peut être difficile à assumer pour les familles en situation de précarité. Etant donné que l'on parle d'enfants assez âgé, il y a un risque qu'ils quittent l'accueil de midi et se retrouvent livré à eux-mêmes pour le repas de midi. Les services et la municipale notent que ce risque existait déjà avant. De plus, des conseiller.ères sociales école-famille sont présentes au sein des écoles et ont une bonne connaissance de la situation des familles. Il.Elles seront pro-active pour repérer les éventuelles familles mises en difficultés par l'augmentation des coûts et auront

	<p>accès à un budget pour diminuer les coûts avec le minimum de formalités. Il sera aussi noté sur la feuille d'inscription annonçant l'augmentation de prix qu'un budget existe pour les familles rencontrant des difficultés financières.</p> <p>Il n'a pas été jugé utile de créer un barème basé sur le salaire comme pour les autres UAP (accueil parascolaire) du fait de la complexité administrative que cela amènerait pour une somme de 3CHF/jour, surtout comme il est de toute façon prévu à moyen terme de mettre à jour la grille tarifaire des UAP.</p> <p>Une commissaire propose de faire un amendement pour diminuer ce prix mais cela est peu suivi comme cela toucherait aussi des familles sans difficultés financières.</p> <p>Une commissaire propose de voter un budget de quelques milliers de francs pour que les services aient un budget permettant d'aider les familles dans le besoin comme il n'y a pas de budget dédié pour l'instant. Les éventuels coûts seraient couverts par des budgets scolaires existants.</p> <p>Une commissaire propose d'étendre ce budget à toutes les années scolaires et pas seulement les 7/8H car le coût de l'accueil est bien plus haut pour les années avant les 7/8H.</p> <p>Il est répondu au sein de la commission que l'argent nécessaire semble déjà à disposition et qu'un processus a été préparé pour identifier les familles en difficulté. Un budget sera ajouté au budget communal de 2023 de toute façon si nécessaire. Cela semble donc beaucoup d'effort pour quelques mois. De plus, il serait plus simple d'estimer les besoins après ces quelques mois d'expérience. En conséquence, la majorité des commissaires se décide pour ne pas proposer d'amendement. Ce point pourra être discuté après un ou deux ans d'expérience de terrain en même temps que l'adaptation prévue de la grille tarifaire des UAP prévue en 2024 environ.</p>
<p><i>Importance des places de crèche et longueur de la liste d'attente.</i></p>	<p>La longueur de la liste d'attente pour l'accueil préscolaire est actuellement d'environ 18 mois. L'objectif est de passer à 1 an pour pouvoir accueillir les petits de 4 mois à la fin du congé maternité (l'inscription se faisant avant la naissance).</p> <p>Plusieurs commissaires soulignent fortement les attentes de la population sur la diminution de la longueur de cette liste d'attente. Le manque de places de crèche est une source de stress important pour les jeunes enfants et leur familles. Il est urgent d'y remédier.</p>
<p><i>Evolution des places d'accueil</i></p>	<p>Des précisions sont demandées concernant la planifications de l'ouverture des nouvelles places en préscolaire. Il est prévu de créer 17 places de crèche du fait des déplacements des UAP de la Barcarolle et des Cèdres à l'Aviron. L'UAP Avirons qui remplace l'UAP Pomme d'Or sera en effet ouvert en deux phases et aura quelques places de plus que l'UAP Pomme d'Or. En outre, 37 places seront libérées dans les prochaines années du fait de la sortie des enfants des communes avoisinantes des crèches veveysanes. Finalement, il est envisagé de créer 88 places, sous réserve d'acceptation du conseil communal, dans une nouvelle structure. Ces places serviraient toutefois durant les premières années de places de remplacement durant la rénovation des crèches de la Barcarolle et des Marionnettes. Le local abritant actuellement l'UAP Pomme d'Or sera réutilisé pour des activités d'animation à destination de la jeunesse (0-18 ans).</p>
<p><i>Evolution possible des conventions</i></p>	<p>À la suite d'une demande d'une commissaire, les services précisent que le dossier de reconnaissance du Réseau VV n'a pas de date limite mais que chaque Réseau doit soumettre une demande de reconnaissance chaque cinq ans. La collaboration avec les communes avoisinantes sera mise à jour régulièrement suivant les évolutions politiques et ces échéances. La situation s'est d'ailleurs détendue à la suite des dernières élections. La convention du Réseau LAC des communes avoisinantes est limitée à 2024.</p>
<p><i>Importance des places de nursery dans la vision au long terme</i></p>	<p>Une commissaire regrette que le plan de développement de crèche ne soit pas différencié entre les âges pour le préscolaire. En effet, les enfants en nursery (moins de 18 mois) sont particulièrement vulnérables et auraient besoin de places stables. De plus, c'est souvent les places de nursery qui détermine la longueur de la liste d'attente pour les parents. De plus, à Vevey, le ratio entre les places de nursery et le total de place préscolaire est particulièrement bas (22% pour Vevey contre environ 30% pour la Tour-de-Peilz et les communes avoisinantes.)</p>

	Il est répondu qu'il est utile de garder moins de places de nursery que pour les enfants de 2-4 ans pour permettre aux enfants plus grands d'entrer en crèche. S'il est vrai que la liste d'attente de nursery était particulièrement longue récemment, la situation s'est un peu détendue depuis. Le ratio entre les différents âges est de plus limité par les normes en matière d'encadrement. Les nouvelles places de crèches liées au déplacement des UAP de la Barcarolle et des Cèdres seront des places pour les 2-4 ans.
<i>Qualité du préavis</i>	Plusieurs commissaires ont souligné l'excellente qualité du préavis et la rapidité du développement du dossier de reconnaissance. Plusieurs commissaires ont aussi noté la complexité du préavis et il a été demandé de mettre les conclusions et les points importants du préavis plus en avant, ce qui a été fait oralement par la municipale (notamment l'évolution du prix du repas pour les 7/8H).

UAP = Unité d'accueil parascolaire

VOTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Vote favorable au préavis à l'unanimité.

VOTE DE LA PRÉSENTE COMMISSION

Vote favorable au préavis à l'unanimité.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 15/2022, du 2 mai 2022, concernant la « Validation de la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey. Ratification de l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey. Approbation du dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey. Demande de crédit supplémentaire de Fr. 48'800.- pour l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. de valider la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey ;
2. de ratifier l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey telle que proposée dans le dossier de reconnaissance ;
3. d'approuver le dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey ;
4. d'adapter le dispositif d'accueil parascolaire l'après-midi par l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire sur le compte 58205 « Unité d'accueil parascolaire La Pomme d'Or », visant à ouvrir 18 places d'accueil parascolaire pour le 22 août 2022, pour un montant total de Fr. 40'800.- ;
5. d'adapter le dispositif d'accueil parascolaire à midi par l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire sur le compte 5901 « Réfectoires scolaires », pour un montant total de Fr. 8'000.-.

La Présidente - Rapporteuse

Vevey, le 30 mai 2022



Diane von Gunten